



Paris le 5 mai 2020

Communiqué de presse

Covid 19 : Le gouvernement refuse les masques aux ostéopathes.

- Alors que le gouvernement n'a pas souhaité mettre en place une mesure de fermeture administrative à l'encontre des cabinets d'ostéopathie ;
- Alors que le ministre des solidarités et la santé a rappelé que les ostéopathes pouvaient exercer et les a même remerciés dans l'hémicycle au Sénat ;
- Alors que le président de la République a indiqué, lundi 13 avril, que « pour les professions les plus exposées [...], son usage [le masque] pourra devenir systématique. » ;
- Alors que les ostéopathes sont consultés en première intention par plus de 125 000 patients par jour, ce qui en fait la deuxième profession « de la santé » en France en termes d'exposition du public ;
- Alors que la profession a émis des recommandations strictes quant à la nécessité pour les ostéopathes et leurs patients de porter un masque durant la consultation ;
- Alors que chacun se doit d'agir pour protéger population et patients ;
- Alors qu'il est essentiel que les ostéopathes puissent activement participer à la non-diffusion du Covid 19 ;

Sur le terrain il n'en est rien.

L'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ne permet pas aux ostéopathes d'obtenir des masques.

Lundi 4 mai, dans une fiche intitulée : *professionnels de ville : distributions de masques sanitaires par l'État en sortie de confinement (au 11 mai 2020)*, diffusée par le ministère de la santé, les ostéopathes sont toujours les grands absents, malgré de multiples courriers exhortant le gouvernement à agir en responsabilité.

Qu'attend le gouvernement pour inscrire les ostéopathes parmi les professions exposées ?

Depuis le début de la crise sanitaire que traversent le monde et la France, les ostéopathes exclusifs ont été mis à l'écart et hors de tous les protocoles réservés. Les ostéopathes exclusifs sont aujourd'hui totalement oubliés par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui le gouvernement tient un double discours : les ostéopathes peuvent exercer, mais *de facto*, en ne les autorisant pas à obtenir des masques, leur interdit d'exercer sans mettre en danger les patients et les ostéopathes.

Les trois organisations signataires de ce communiqué, représentatives des ostéopathes, envisagent toutes les options pour défendre la profession.

Philippe STERLINGOT,
Président SFDO
06 60 51 32 41

Marie-Hélène SALA,
Présidente AFO
06 03 55 67 19

Fernand-Paul BERTHENET,
Président CNO
06 07 35 38 22

SFDO 13, rue Dulac 75015 PARIS
09 81 81 24 49
secretariat@osteopathe-syndicat.fr

AFO 3 rue Ribot 34000 Montpellier
06 72 72 65 00
afosteo@orange.fr

CNO 118 rue Lauriston 75016 Paris
01 44 21 80 75
contact@chambre-nationale-des-osteopathes.fr